

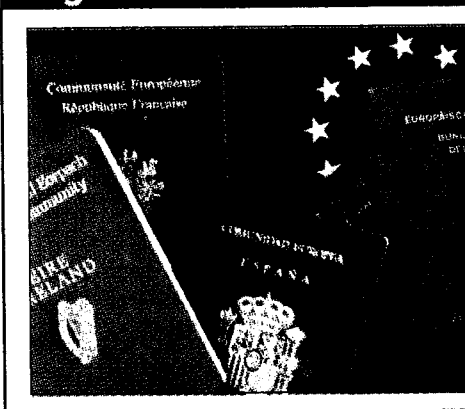
INFORMATIQUE Bataille autour du passeport électronique

- Le ministère de l'Intérieur veut « personnaliser » le nouveau document d'identité.
- Cette décision fragilise l'Imprimerie nationale.

Pour disposer d'un nouveau passeport électronique permettant d'aller sans visa aux États-Unis, les Français devront attendre mai prochain. En effet, le ministère de l'Intérieur a fait savoir le 13 janvier qu'il allait assurer en direct, dans les ateliers de production de la carte nationale d'identité à Lognes (Seine-et-Marne) la « personnalisation » des passeports, c'est-à-dire l'inclusion dans une puce électronique insérée dans la couverture des données d'état civil et de la photo. La fourniture des passeports vierges sera assurée par l'Imprimerie nationale (IN), depuis son établissement de Douai.

Le ministère estime ainsi avoir trouvé la parade à une situation bloquée depuis que la signature du marché de la « personnalisation » du passeport, attribué par appel d'offres fin septembre au fabricant de cartes à puce Oberthur, a été suspendue. Début novembre, le tribunal administratif a en effet donné raison au comité central d'entreprise (CCE) de l'Imprimerie nationale, qui avait déposé un recours en référé. Reste à attendre le jugement sur le fond

Exigible en octobre aux États-Unis



DEPUIS le 26 octobre 2005, les nouveaux passeports doivent comporter une photo numérisée.

LA FRANCE a décidé, à l'été 2005, de ne pas faire ce passeport et de fabriquer directement le passeport électronique avec photo et données d'état civil inclus dans une puce, exigible en octobre 2006 aux États-Unis.

quant à l'attribution de la personnalisation des passeports à une société privée face au monopole légal de l'IN.

L'heure est à l'inquiétude à l'Imprimerie nationale, notamment sur le site de Douai, réservé à l'impression des documents dits fiduciaires, qui a vu ses effectifs (330 personnes) divisés par deux. La direction a fait savoir le 9 janvier qu'elle avait commencé à produire « quelques » centaines de passeports vierges « conformes aux exigences américaines ».

Retard. Le ministère de l'Intérieur justifie son refus de confier la personnalisation à l'IN à cause de l'impréparation technique de cette dernière. Pourtant, rien n'est prêt non plus à Lognes. Le ministère doit en trois mois acquiescer les solutions, le matériel et recruter en urgence 60 CDD. Certains s'étonnent de ne pas voir la personnalisation du passeport

confiée à l'Imprimerie – quitte à lui imposer les technologies Oberthur, plutôt que celles d'Axalto ou de Thales avec lesquelles l'IN avait répondu à l'appel d'offres – car cette mission est au cœur du recentrage engagé pour l'IN en 2004-2005, au prix d'une restructuration radicale. Ce plan a été validé par sa tutelle, le ministère des Finances, qui a recapitalisé l'entreprise à hauteur de 180 millions.

L'activité documents fiduciaire de l'IN devait voir son chiffre d'affaires passer de 29,5 à 40,8 millions d'euros en 2006. L'impact de la perte de la mission de « personnalisation » serait de 20 millions d'euros selon le rapport d'Aprim, expert-comptable du CCE. L'IN risquerait ensuite d'être disqualifiée pour le futur marché du passeport biométrique (avec des données comme l'empreinte de l'œil...) qui sera exigé en 2008.

Clarisse Jay et Isabelle Repiton